



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 23 MAI 2019
à 20h30**

Membres présents : CLOYE Jérémy, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres absents ou excusés : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, DEPIERRE Catherine.

Secrétaire de séance : PROTIERE Fabien

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Conformément à la loi notre, la compétence eau potable doit être remontée à l'EPCI de rattachement de la commune, sauf si 25% des communes de l'EPCI s'y opposent.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité la remontée de compétence.

REGLEMENT DE LA GARDERIE ANNEE 2019-2020

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement de la garderie, suite aux conseils du cdg69, et pour ne pas autoriser les enfants de moins de 3 ans en garderie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE C523 A L'ADAPEI DU RHONE

Suite à l'achat de la parcelle C329 pour faire, à terme, un terrain d'entraînement sportif, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec l'ESAT de la Goutte d'or concernant la conservation de l'enseigne de celui-ci et le petit parking mis à disposition.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

TRANSFERT DE BAIL POUR L'ENTRETIEN DE LA PARCELLE C523

Suite à l'achat de la parcelle C329 pour faire, à terme, un terrain d'entraînement sportif, Monsieur le Maire propose de transférer le bail de l'ESAT de la Goutte d'or à un agriculteur pour que celui-ci entretienne la parcelle. Ce bail rural est de 9 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONVENTIONS DE PASSAGE AVEC LE SYDER

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer des conventions de passage avec le SYDER pour l'implantation d'un nouveau transformateur au bourg.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le maire propose d'acheter la parcelle C555 en zone N du PLU, pour réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales (mise en sécurité du lotissement Les Sources), réalisation d'une noue ou d'un bassin de rétention, réaliser un chemin piétonnier et mettre en protection cette coulée verte et ses sources.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que celui-ci avait accepté en mars 2019 de passer la subvention à l'association de la cantine d'un montant de 9 000 € à 10 000 € afin que son projet de repas bio et circuit courts puisse voir le jour.

Pour ce faire, le prix du repas demandé aux parents passerait de 4,00 € à 4,40 €. Une minorité de parents ayant refusé cette augmentation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de faire un effort supplémentaire de 0,20 € par repas pour que le projet, qu'il qualifie d'exemplaire pour les enfants, puisse aboutir à la rentrée de septembre 2019.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande d'adhésion de la bibliothèque de Meys à l'association LIANE et la demande de subvention des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Haute Brévenne . Le conseil municipal approuve à l'unanimité et fixe à 100 € la subvention accordée aux JSP de Sainte Foy l'Argentière.

MOTIONS DE SOUTIENS

- Motion de soutien aux syndicats des retraités contre la baisse du pouvoir d'achat : refusée
- Motion de soutien aux syndicats des trésoriers publics contre la suppression des services de proximité : acceptée

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique pour le projet de plan guide aura lieu le vendredi 7 juin à la salle polyvalente.



Philippe GARNIER

Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 4 juillet 2019 à 20h30.